



Amphithéâtre GIROUD (3ème étage)

Université Paris-Descartes / Centre Universitaire des Saints-Pères

45 rue des Saints-Pères 75006 Paris

Renseignements et inscriptions

Institut Droit et Santé
45 rue des Saints-Pères
75270 Paris Cedex 6

Tel : 01.42.86.42.10
Courriel : veronique.fraysse@parisdescartes.fr

Inscription payante d'un montant de 50 euros (chèque libellé à l'ordre de l'AFDS et à adresser à Université Paris Descartes - Institut Droit et Santé, 45, rue des Saints-Pères - 75270 Paris Cedex 06)

Convention de formation continue : 80 euros

Inscription gratuite pour

- les membres de l'Association française de droit de la santé (AFDS) et pour les membres de l'Association française de droit constitutionnel (AFDC) à jour de leur cotisation 2013
les membres de l'Institut Maurice Hauriou et de l'Institut Droit et Santé.
Pour les étudiants et les enseignants



Colloque

Constitutions

et Santé

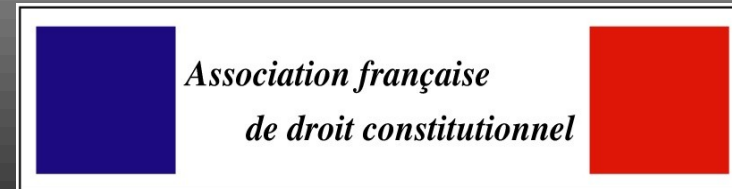
Regards comparatifs

17 juin 2013

Université Paris - Descartes
Amphithéâtre Giroud

AFDS

Association Française de Droit de la Santé



# Constitutions et Santé

## Regards comparatifs

- 9h00** **Ouverture :**  
Anne LAUDE (Université Paris-Descartes, Présidente de l'Association Française de Droit de la Santé, Codirectrice de l'Institut Droit et Santé),  
Bertrand MATHIEU (Professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne - Université Paris I, Membre du Conseil supérieur de la magistrature, Président de l'Association française de droit constitutionnel)  
Xavier BIOY (Université Toulouse 1 Capitole, Codirecteur de l'Institut Maurice Hauriou)
- 9h10** **Premier temps : La santé comme « objet constitutionnel » en France**  
Sous la présidence de B. MATHIEU, AFDC
- 9h15** La santé dans l'histoire constitutionnelle française  
Michel BORGETTO, Université Paris II - Panthéon-Assas
- 9h45** Les formes constitutionnelles de la santé  
Pierre EGÉA, Université Toulouse 1 Capitole
- 10h15** Le traitement contentieux de la santé au plan constitutionnel  
Xavier BIOY, Université Toulouse 1 Capitole
- 10h45** Débat et Pause
- 11h15** Les fondements constitutionnels du droit de la biomédecine  
Sophie MONNIER, Université de Bourgogne
- 11h45** Les exigences constitutionnelles en matière d'assurance maladie  
Rémi PELLET, Université Paris-Descartes
- 12h15** Débat et Déjeuner libre

## 14h Second temps : Tables rondes : Droits étrangers

Allemagne	Otto KAUFMANN, Chercheur au Max-Planck-Institut de droit social, Munich
Canada	Catherine RÉGIS, Université de Montréal
Espagne	Hubert ALCARAZ, Université de Pau
France	Marie-Laure MOQUET-ANGER, Université Rennes 1
Italie	Cesare PINELLI, Université de Rome, la Sapienza
Suisse	Dominique SPRUMONT, Université de Neuchâtel

- 14h00** **Première table ronde : Le droit à la protection de la santé comme droit subjectif**  
Sous la présidence de A. LAUDE, AFDS - IDS
- 14h05** L'accès aux soins dans la Constitution est-il un droit « subjectif » ?
- 14h30** Les discriminations dans l'accès aux soins, quels exemples ?
- 14h55** Les débiteurs du droit à la santé sont-ils constitutionnellement identifiés ?
- 15h20** Les obligations positives de l'Etat sont-elles constitutionnellement posées ?
- 15h45** Débat et pause
- 16h10** **Deuxième table ronde : L'élaboration institutionnelle du droit de la santé**  
Sous la présidence de I. POIROT-MAZERES, Université Toulouse 1 Capitole, Codirectrice de l'Institut Maurice Hauriou
- 16h15** Quelle répartition des compétences dans le domaine de la santé du point de vue de la Constitution ?
- 16h45** L'encadrement constitutionnel des professions de santé
- 17h00** **Synthèse** Noëlle LENOIR, Ancienne membre du Conseil constitutionnel, Ancienne ministre des affaires européennes, Partner, Kramer Levin Naftalis & Frankel LLP .